



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quatorzième jour de mai deux mille douze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire
- M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
- M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 34 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7487-05-2012

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

8.1 Règlement n° 12-750 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, émission d'un certificat de conformité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7488-05-2012

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2012 a été courriellé à chacun des maires le 30 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Le mandat de Monsieur Judes Landry, à titre de préfet suppléant, est à échéance.

Conformément à l'article 198, alinéa 2, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, nomme, à nouveau, au titre de préfet suppléant, M. Judes Landry, maire de la municipalité de Cap-Chat. Le mandat de M. Landry se terminera en novembre 2012.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 7489-05-2012

Liste des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 21 494,95 \$
Comptes payés, pour un total général de 615 152,14 \$
Paiements par dépôts directs, pour un total général de 28 016,08 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7490-05-2012

Avis d'intervention du MTQ - Travaux de terrassement et de structure de chaussée sur la route 299

CONSIDERANT les dispositions de l'article 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement aux interventions gouvernementales projetées sur les territoires des municipalités régionales de comté;

CONSIDERANT la réception, le 26 avril 2012, de l'avis d'intervention signifié par le chef du Service des projets de la direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports du Québec, M. Jean Bélair, décrivant les travaux de terrassement et de structure de chaussée sur la route 299 (projet 154-01-0090);

CONSIDERANT QU'en vertu de l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, c'est le ministre responsable qui doit signifier à l'organisme compétent un avis qui décrit l'intervention, mais puisque la réalisation du projet est prévue à brève échéance, la MRC procédera au traitement de la demande tel que déposée;

CONSIDERANT QUE l'avis d'intervention vise à obtenir une opinion sur la conformité de l'intervention aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie et du règlement de contrôle intérimaire applicable;

CONSIDERANT QUE l'avis d'intervention pour le projet susmentionné ne contrevient pas au schéma d'aménagement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. avise le chef du Service des projets de la direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports du Québec que l'intervention projetée ne contrevient pas aux dispositions du schéma d'aménagement en vigueur ;

2. rappelle que si les travaux visés par l'avis d'intervention sont situés à proximité de cours d'eau, les bandes de protections riveraines devront être respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7491-05-2012

Délégué à l'assemblée générale annuelle de l'ATR de la Gaspésie

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE délègue M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, à représenter la MRC de La Haute-Gaspésie lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra le 25 mai 2012, à Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7492-05-2012

Représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles (AFOGIM) se tiendra le 8 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'en tant que partenaire de la forêt privée, le monde municipal peut désigner un représentant, par territoire de MRC, avec droit de vote à l'assemblée générale annuelle des membres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE désigne M. Paul-Hébert Bernatchez représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie, avec droit de vote, à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM, prévue le 8 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7493-05-2012

Appui à la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, demande d'exclusion à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine s'adresse à la MRC de La Haute-Gaspésie afin d'obtenir un appui visant à déposer une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au nom d'un propriétaire (M. Raynald Synnet fils) ;

CONSIDÉRANT QUE seule une MRC, ou une municipalité locale avec l'appui de la MRC, peut soumettre une demande d'exclusion à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de zone agricole officielle (décret gouvernemental) dans la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, seulement des inclusions ponctuelles;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à faire exclure du lot 18-1 ptie, lot qui a fait l'objet d'une inclusion agricole en 2011, une bande de terrain de 10 mètres de largeur sur environ 470 mètres de longueur;

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement résidentiel est prévu sur la propriété adjacente au lot qui a été inclus (18-1 ptie) à la zone agricole ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine dans ses démarches visant à déposer une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7494-05-2012

Appui au centre d'accès communautaire Internet de Mont-Louis et Gros-Morne, projet *Service Internet à haute vitesse pour les résidences et entreprises non desservies du secteur Gros-Morne*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis a appuyé le projet *Service Internet à haute vitesse pour les résidences et entreprises non desservies du secteur Gros-Morne* du centre d'accès communautaire Internet de Mont-Louis et Gros-Morne ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie ont pris connaissance de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie le projet *Service Internet à haute vitesse pour les résidences et entreprises non desservies du secteur Gros-Morne* du centre d'accès communautaire Internet de Mont-Louis et Gros-Morne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7495-05-2012

Représentants au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) prévoit la composition et le processus de nomination des membres des conseils d'administration des agences de la santé et des services sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2006, tous les membres sont nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, et ce, à partir de listes de noms fournies par les différents organismes précisés à l'article 397 de la LSSSS ;

CONSIDÉRANT QU'ainsi, le conseil d'administration est notamment composé de 5 personnes indépendantes, choisies après consultation de différents groupes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est invitée à transmettre à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine un ou des noms des personnes pour faire partie du conseil d'administration de l'agence ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux a l'obligation, à compter du 1^{er} août 2012, de constituer les conseils d'administration des agences en parts égales de femmes et d'hommes, soit une différence d'au plus un entre les sexes (art. 397.0.1 tel que modifié par l'article 55 de la loi ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE propose M. Allen Cormier, préfet, et Mme Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts, pour faire partie du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'APPUI DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MADELEINE, NOUVEL EXPLOITANT DE LA SABLIERE

Le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a pris acte de la lettre datée du 2 mai 2012 accompagnée de la résolution adoptée le 18 avril 2012 par la Société de gestion de la rivière Madeleine.

La société demande à la MRC de l'appuyer dans ses démarches pour demander aux autorités concernées de ne délivrer aucun permis additionnel afin de maintenir les conditions actuelles d'exploitation de la sablière localisée du côté nord-est du pont de la route 195 à la hauteur de la rivière Madeleine.

Une résolution a été adoptée en ce sens, le conseil demande que celle-ci soit transmise à la société.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FAMM et FSTD

RÉSOLUTION NUMÉRO 7496-05-2012

FSTD-11/05-01, dossier *Exploramer*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Exploramer pour le projet *Réalisation d'une étude sur la faisabilité de modification des infrastructures*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* et du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 2 740 \$ à Exploramer pour le projet *Réalisation d'une étude sur la faisabilité de modification des infrastructures*, lequel montant sera puisé à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (régional) ;
2. autorise le préfet à signer une convention relative à l'octroi d'une aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7497-05-2012

FSTD-12/02-02, dossier *Société d'histoire de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Société d'histoire de La Haute-Gaspésie pour le projet *Réalisation de la première phase de création d'une maison du patrimoine*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* et du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 20 000 \$ à la Société d'histoire de La Haute-Gaspésie pour le projet *Réalisation de la première phase de création d'une maison du patrimoine*, lequel montant sera puisé à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (régional);
2. autorise le préfet à signer une convention relative à l'octroi d'une aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7498-05-2012

FSTD-12/04-01, dossier *Administration portuaire de Rivière-Madeleine*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Administration portuaire de Rivière-Madeleine pour le projet *Réaménagement de la marina de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* et du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 50 000 \$ à l'Administration portuaire de Rivière-Madeleine pour le projet *Réaménagement de la marina de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine*, lequel montant sera puisé à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* et réparti comme suit :

27 500 \$ de l'enveloppe de Sainte-Madeleine
22 500 \$ de l'enveloppe régionale

2. autorise le préfet à signer une convention relative à l'octroi d'une aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7499-05-2012

FSTD-12/03-12, dossier *MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Embauche d'une personne-ressource pour la mise en œuvre du plan de développement stratégique et de diversification économique* de la MRC, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* et du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 14 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Embauche d'une personne-ressource pour la mise en œuvre du plan de développement stratégique et de diversification économique* de la MRC, lequel montant sera puisé à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (régional) ;
2. autorise le préfet à signer une convention relative à l'octroi d'une aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7500-05-2012

FSTD-12/02-01, dossier *Ville de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Mise en œuvre du projet de diversification (Espace PME)*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* et du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 27 500 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Mise en œuvre du projet de diversification (Espace PME)*, lequel montant sera puisé à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (local) ;
2. autorise le préfet à signer une convention relative à l'octroi d'une aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7501-05-2012

FSTD-12/04-12, dossier *Coopérative de solidarité du terroir gaspésien*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Coopérative de solidarité du terroir gaspésien pour le projet *Embauche d'un chargé de projet*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* et du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 26 000 \$ à la Coopérative de solidarité du terroir gaspésien pour le projet *Embauche d'un chargé de projet*, lequel montant sera puisé à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (régional) ;
2. autorise le préfet à signer une convention relative à l'octroi d'une aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7502-05-2012

FSTD-11/07-04, dossier SPLACH Mont-Louis

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par SPLACH Mont-Louis pour le projet *Réfection de la patinoire de Mont-Louis*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* et du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE n'accorde pas d'aide financière à SPLACH Mont-Louis pour le projet *Réfection de la patinoire de Mont-Louis* dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7503-05-2012

Formation du comité de priorisation du Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) souhaite que la MRC de La Haute-Gaspésie forme un comité de priorisation pour gérer l'enveloppe budgétaire du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura pour tâche, entre autres, de définir les critères d'admissibilité d'un projet local et d'un projet régional ;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de ce comité devront se tenir aux mêmes dates que celles du comité du *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* et du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme les personnes suivantes au comité de priorisation du Pacte rural :

M. Allen Cormier, préfet
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui

M. Jacques Gendron, représentant du MAMROT
M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie
M^{me} Marie-Chantale Fournier, conseillère en développement rural et économie sociale du CLD de La Haute-Gaspésie

2. défraie les frais de déplacement seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7504-05-2012

Pacte rural, projet *Bureau d'accueil touristique*, remplacer résolution n° 6558-02-2010

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 6558-02-2010 titrée *Pacte rural, projet Bureau d'accueil touristique*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé une aide financière, non remboursable, de 6 000 \$ par année, pendant trois ans, à Destination Chic-Chocs inc., pour le projet *Bureau d'accueil touristique*, lequel montant a été pris dans le budget régional du Pacte rural 2010-2011, 2011-2012 et sera prélevé dans le budget régional du Pacte rural 2012-2013 ;

CONSIDÉRANT QUE Destination Chic-Chocs a mis fin, le 30 septembre 2011, à son mandat à titre de gestionnaire du service d'accueil touristique en Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie souhaite offrir ce service ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 6558-02-2010 titrée *Pacte rural, projet Bureau d'accueil touristique* par celle-ci ;
2. accepte de transférer l'aide financière, non remboursable, de 6 000 \$, à la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie pour le projet *Bureau d'accueil touristique*, lequel montant sera pris, comme prévu, dans le budget régional du Pacte rural 2012-2013 ;
3. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7505-05-2012

Pacte rural, projet *Activité théâtrale sur le parvis de la chapelle de Cap-au-Renard – été 2012*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de La Martre pour le projet *Activité théâtrale sur le parvis de la chapelle de Cap-au-Renard – été 2012*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 400 \$ à la Municipalité de La Martre pour le projet *Activité théâtrale sur le parvis de la chapelle de Cap-au-Renard – été 2012*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2012-2013 de la Municipalité de La Martre ;

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7506-05-2012

Pacte rural, projet *Animation jeunesse Haute-Gaspésie – An 4*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis pour le projet *Animation jeunesse Haute-Gaspésie – An 4*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 8 610,72 \$ à la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis pour le projet *Animation jeunesse Haute-Gaspésie – An 4*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2012-2013 des municipalités suivantes et réparti comme suit:

La Martre : 824,72 \$
Rivière-à-Claude : 1 064 \$
Mont-Saint-Pierre : 1 870 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine : 4 852 \$

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7507-05-2012

Pacte rural, projet *Coopérative Jeunesse de Services de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Carrefour Jeunesse Emploi de La Haute-Gaspésie pour le projet *Coopérative Jeunesse de Services de La Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi de La Haute-Gaspésie pour le projet *Coopérative Jeunesse de Services de La Haute-Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2012-2013 des municipalités suivantes et réparti comme suit :

Ville de Sainte-Anne-des-Monts : 500 \$
Ville de Cap-Chat : 500 \$

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7508-05-2012

Pacte rural, *Projet pilote – Réseau de distribution collectif régional en circuits courts*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Coop de solidarité du terroir gaspésien pour le *Projet pilote – Réseau de distribution collectif régional en circuits courts*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 26 000 \$ à la Coop de solidarité du terroir gaspésien pour le *Projet pilote – Réseau de distribution collectif régional en circuits courts*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural 2012-2013* ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7509-05-2012

Pacte rural, projet *Mise en place d'un module sur le requin maraîche*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Exploramer pour le projet *Mise en place d'un module sur le requin maraîche*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$ à Exploramer pour le projet *Mise en place d'un module sur le requin maraîche*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2012-2013* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7510-05-2012

Pacte rural, projet *Responsable du camping*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de La Martre pour le projet *Responsable du camping*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 6 361\$ à la Municipalité de La Martre pour le projet *Responsable du camping*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2012-2013* de la municipalité de La Martre ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7511-05-2012

Pacte rural, projet *Livres en fête ! – Édition 2012*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Livres en fête ! – Édition 2012*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 704 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Livres en fête! – Édition 2012*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural 2012-2013* ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7512-05-2012

Pacte rural, projet *Réfection de la patinoire de Mont-Louis*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par SPLACH Mont-Louis pour le projet *Réfection de la patinoire de Mont-Louis*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 10 000 \$ à SPLACH Mont-Louis pour le projet *Réfection de la patinoire de Mont-Louis*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2012-2013* de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7513-05-2012

Pacte rural, projet *Phare de La Martre*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité socio-culturel du phare de La Martre pour le projet *Phare de La Martre*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$ au Comité socio-culturel du phare de La Martre pour le projet *Phare de La Martre*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2012-2013* de la municipalité de La Martre ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PACTE RURAL, PROJET 5^E ÉDITION – RENDEZ-VOUS DES ARTS MARSOUIS

Le point *Pacte rural, projet 5^e édition – Rendez-vous des arts Marsouis* est reporté à une prochaine séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7514-05-2012

Pacte rural, projet *La marche des pionniers*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Fondation du patrimoine de St-Octave-de-l'Avenir pour le projet *La marche des pionniers*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ à la Fondation du patrimoine de St-Octave-de-l'Avenir pour le projet *La marche des pionniers*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2012-2013 des Territoires non organisés de la MRC ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7515-05-2012

Embauche de la coordonnatrice du plan de développement stratégique et de diversification économique

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection pour l'embauche d'une ressource pour la mise en œuvre du plan de développement stratégique et de diversification économique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE embauche Mme Anny Jalbert à titre de coordonnatrice du plan de développement stratégique et de diversification économique du 27 août 2012 au 23 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7516-05-2012

Modification résolution numéro 7465-04-2012 titrée *Modification de la résolution n° 7260-10-2011 relative au protocole d'entente - projet Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante 2011-2013*

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier l'article 2 de la résolution numéro 7465-04-2012 titrée *Modification de la résolution n° 7260-10-2011 relative au protocole d'entente - projet Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante 2011-2013* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie l'article 2 de la résolution numéro 7465-04-2012 titrée *Modification de la résolution n° 7260-10-2011 relative au protocole d'entente - projet Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante 2011-2013* de la manière suivante :

2. ajoute le paragraphe suivant :

La MRC s'engage financièrement à contribuer dans ce projet pour un montant de 9 335 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7517-05-2012

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, dossier *Partagence*

CONSIDÉRANT QUE Partagence a mis sur pied un programme spécifique pour accompagner les personnes bénéficiant de la réserve alimentaire afin de les aider à comprendre les causes de leur désorganisation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 15 881 \$ à Partagence pour son programme spécifique pour accompagner les personnes bénéficiant de la réserve alimentaire afin de les aider à comprendre les causes de leur désorganisation, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 2697999;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7518-05-2012

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, activité *Grand Messe*

CONSIDÉRANT QUE les coordonnatrices du programme *Approche territoriale intégrée* et du projet *Haute-Gaspésie en Forme* et l'OSBL Communagir organisent la tenue de deux jours de mobilisation en vue de produire un plan d'action intégré en développement social ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 5 700 \$ pour l'activité *Grand Messe*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 2697999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7519-05-2012

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, dossier *Animation jeunesse*

CONSIDÉRANT QUE Animation jeunesse désire poursuivre son projet *Animation jeunesse* dans le secteur est de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 5 000 \$ à Animation jeunesse pour son projet *Animation jeunesse*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 2697999;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7520-05-2012

Embauche de 2 pompiers préventionnistes pour le secteur est de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie désire poursuivre sa prévention contre les incendies dans le secteur est de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNACHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche du 4 juin au 7 septembre 2012, à titre de pompier préventionniste pour le secteur est de la MRC, les personnes suivantes:

M. Jean-Pascal Côté
M. Martin Fournier
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, à signer les contrats d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS

RÉSOLUTION NUMÉRO 7521-05-2012

Reconduction du contrat de André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire

CONSIDÉRANT QUE le comité *ad hoc* en vue d'engager un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie a procédé aux entrevues de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu ne sera pas disponible avant le 2 juillet 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, se terminait le 11 mai 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reconduise le contrat de M. André Renaud à titre de directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire jusqu'au 29 juin 2012, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7522-05-2012

Approbation des lignes directrices du projet de régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et continuité du mandat confié au RÉGÎM pour la planification, la mise en œuvre et la coordination du transport collectif jusqu'à la mise en opération de la régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a autorisé une majoration de 1 cent le litre de la taxe sur les carburants applicable à l'essence dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à compter du 1^{er} juillet 2012, pour l'affecter au financement de l'amélioration des services de transport collectif en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les sommes perçues de la majoration de la taxe proviennent de l'ensemble du territoire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et doivent être administrées par une entité représentant l'ensemble de ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (« MTQ ») et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (« MAMROT ») souhaitent intervenir avec les partenaires du milieu qui détiennent ou sont mandatés pour exercer la compétence dans le transport de personnes;

CONSIDÉRANT QU'une régie intermunicipale de transport, regroupant les 5 municipalités régionales de comté de la Gaspésie et l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, remplit ces deux conditions : elle représente l'ensemble du territoire visé par la majoration de la taxe et détiendrait ou serait mandatée pour exercer la compétence en transport de personnes;

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale est le véhicule favorisé et promu pour la réception des sommes perçues provenant de cette majoration de la taxe;

CONSIDÉRANT QU'une régie facilite l'obtention d'un financement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les taux d'intérêt d'une régie sont en général plus bas puisqu'elle profite des taux institutionnels;

CONSIDÉRANT QUE de façon générale, la vision globale du développement du transport en commun tant au MTQ qu'à l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (« ATCRQ ») tend vers le regroupement et la globalisation des services;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des services favoriserait l'aplanissement des disparités de vision et le développement d'une orientation commune;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des services éviterait la disparité de l'offre de services sur le territoire et favoriserait l'uniformité et l'égalité de traitement dans l'exploitation du transport;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des services permettrait la centralisation du pouvoir décisionnel et diminuerait l'incidence des politiques d'exploitation contradictoires;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement favoriserait les économies d'échelle au niveau administratif et, possiblement, au niveau de l'exploitation du service;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement favoriserait le partage des expériences et des compétences;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont lu le document présenté intitulé « Lignes directrices - projet de régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine »;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est appuyée et promue par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sera constituée et mise en opération, le conseil des maires souhaite lui confier le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire et lui verser les sommes reçues par la MRC du ministère des Transports du Québec (« MTQ ») provenant du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

CONSIDÉRANT également qu'en attendant la constitution et la mise en opération d'une régie intermunicipale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la MRC souhaite confier au Réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (« RÉGÎM ») le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a souscrit à une convention d'aide financière conclue le 8 novembre 2010 entre le MTQ, la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (« CRÉ-GÎM »), le RÉGÎM, les 4 autres MRC du territoire gaspésien et

l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine en vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du MTQ (ci-après désignée : « Convention d'aide financière »);

CONSIDÉRANT QUE cette convention d'aide financière est arrivée à échéance le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional a été reconduit par le décret 136-2011 du MTQ datant du 14 décembre 2011, aux mêmes conditions et selon les mêmes modalités, et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires désire prévoir dès à présent que le programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional pourrait éventuellement être de nouveau reconduit ou prolongé par le MTQ aux mêmes conditions et selon les mêmes modalités après le 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ratifie et accepte les lignes directrices contenues au document intitulé « Lignes directrices - projet de régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine » dont copie est jointe en annexe à la présente résolution et déposée, également, en annexe au livre des délibérations sous la cote A-514;
2. confirme le mandat du RÉGÎM et de la table des préfets de continuer ses démarches en vue de la création d'une régie intermunicipale de transport dont l'entente constitutive contiendra ces lignes directrices;
3. confie au Réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine le mandat de planifier, de mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire en attendant qu'une régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine soit constituée et mise en opération;
4. confie à la régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, lorsqu'elle sera créée et mise en opération, le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire et qu'elle lui versera les sommes reçues par le ministère des Transports du Québec provenant du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;
5. accepte dès à présent de reconduire la convention d'aide financière dans ses termes actuels pour toute la durée du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional actuel ainsi que toute prolongation ou reconduction de ce programme sans modification majeure de ses modalités et conditions actuelles par le ministère des Transports du Québec, et ce, que le mandat de planifier, de mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire soit confié au Réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ou à une régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
6. autorise son préfet à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la reconduction de la convention d'aide financière pour toute la durée du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional actuel ainsi que toute prolongation ou reconduction de ce programme sans modification majeure de ses modalités et conditions actuelles par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire dépose au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie les *États comparatifs* au 30 avril 2012 de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7523-05-2012

Gestion du bureau d'accueil touristique de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE Destination Chic-Chocs a mis fin, le 30 septembre 2011, à son mandat à titre de gestionnaire du service d'accueil touristique en Haute-Gaspésie, dont le bâtiment est situé à Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est propriétaire du bâtiment qui abrite, actuellement, le bureau d'accueil touristique ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère accepte, pour la saison 2012, de louer le bâtiment à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire qu'un organisme continu à offrir le service ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie souhaite offrir ce service;

CONSIDÉRANT QUE ce service rayonne sur l'ensemble des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC ont été invitées à contribuer à financer les opérations du bureau d'accueil touristique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire ou son remplaçant à signer un bail avec le MRNF pour le bâtiment abritant, actuellement, le bureau d'accueil touristique situé à Sainte-Anne-des-Monts ;
2. autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire ou son remplaçant à signer une entente pour la gestion du service d'accueil touristique avec la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie ;
3. incite les municipalités à contribuer à financer les opérations du bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7524-05-2012

Signature *Entente de partenariat pour la réalisation d'un projet de développement de services partagés en technologie de l'information en Gaspésie*

CONSIDÉRANT *l'Entente de partenariat pour la réalisation d'un projet de développement de services partagés en technologie de l'information en Gaspésie* entre la Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Direction régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le CLD d'Avignon, le CLD de la MRC de Bonaventure, la MRC du Rocher-Percé, la MRC de La Côte-de-Gaspé, la MRC de La Haute-Gaspésie, le CLD de La Haute-Gaspésie et le Technocentre des technologies de l'information et des communications ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a pris connaissance de ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de signer *l'Entente de partenariat pour la réalisation d'un projet de développement de services partagés en technologie de l'information en Gaspésie* entre la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Direction régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine du ministère des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire, le CLD d'Avignon, le CLD de

la MRC de Bonaventure, la MRC du Rocher-Percé, la MRC de La Côte-de-Gaspé, la MRC de La Haute-Gaspésie, le CLD de La Haute-Gaspésie et le Technocentre des technologies de l'information et des communications ;

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, à signer ladite entente ;
3. s'engage à contribuer dans ce projet pour un montant de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7525-05-2012

Addenda au protocole d'entente Fonds d'intervention stratégique régional FISR (FISR-2410)

CONSIDÉRANT l'*Addenda au protocole d'entente Fonds d'intervention stratégique régional (FISR)* intervenu le 16 mai 2011 avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a pris connaissance de cet *addenda* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, à signer l'*Addenda au protocole d'entente Fonds d'intervention stratégique régional (FISR)* avec le représentant du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7526-05-2012

Demande d'aide financière au MAMROT pour une étude visant le regroupement des services municipaux ou des fusions potentielles

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie désire faire faire une étude visant le regroupement des services municipaux ou des fusions potentielles ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) finance cette étude ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE dépose auprès du MAMROT une demande d'aide financière pour faire faire une étude visant le regroupement des services municipaux ou des fusions potentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7527-05-2012

Participation financière de la MRC au FISR (Réf./MAMROT/5200-FSR-2410)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont signé le protocole d'entente pour le *Projet visant la diversification et la restructuration économique de la MRC de La Haute-Gaspésie* dans le cadre du *Fonds d'intervention stratégique régional (FISR)* (Réf./MAMROT/5200-FSR-2410);

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit participer financièrement à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE contribue, pour un montant de 10 490 \$, pour réaliser le *Projet visant la diversification et la restructuration économique de la MRC de La Haute-Gaspésie* dans le cadre du FISR (Réf./MAMROT/5200-FSR-2410).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7528-05-2012

Participation financière de la MRC au FISR (Réf./MAMROT/5200-FSR-2541)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont signé le protocole d'entente pour le *Projet visant la diversification et la restructuration économique de la MRC de La Haute-Gaspésie* dans le cadre du *Fonds d'intervention stratégique régional* (FISR) (Réf./MAMROT/5200-FSR-2541);

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit participer financièrement à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE contribue, pour un montant de 16 490 \$, pour réaliser le *Projet visant la diversification et la restructuration économique de la MRC de La Haute-Gaspésie* dans le cadre du FISR (Réf./MAMROT/5200-FSR-2541).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7529-05-2012

Participation financière de la MRC au FISR (Réf./MAMROT/P5200-FSR-2616)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune signeront un protocole d'entente pour le projet visant la mise en œuvre du plan stratégique de développement et de diversification économique dans le cadre du *Fonds d'intervention stratégique régional* (FISR) (Réf./MAMROT/P5200-FSR-2616);

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit participer financièrement à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE contribue, pour un montant de 3 400 \$, pour réaliser le projet visant la mise en œuvre du plan stratégique de développement et de diversification économique dans le cadre du FISR (Réf./MAMROT/P5200-FSR-2616).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7530-05-2012

Émission d'un certificat de conformité – règlement numéro 12-750 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 12-750 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Ajout d'un usage dans la zone RB. 5* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 12-750 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Ajout d'un usage dans la zone RB. 5* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7531-05-2012

Partenariat au projet Recyc'toi du Carrefour Jeunesse-Emploi Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE pour une deuxième année consécutive, Carrefour Jeunesse-Emploi Haute-Gaspésie poursuit son projet Recyc'toi ;

CONSIDÉRANT QUE Carrefour Jeunesse-Emploi Haute-Gaspésie souhaite continuer à récupérer le bois disponible à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts pour la création de bacs à compostage ;

CONSIDÉRANT QU'il désire étendre leurs activités à la conception et la création de jouets en bois, de bacs à jouets et de meubles destinés uniquement à la clientèle des organismes communautaires de la région ;

CONSIDÉRANT, de plus, la difficulté durant la période hivernale de conserver un inventaire de bois suffisamment élevé, Recyc'toi ajoutera à ses services, à partir de janvier 2013, la récupération d'équipements informatiques et d'électroménagers;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements seront démembrés pour valider la fonctionnalité des pièces afin de distribuer ces éléments à des clients qui pourraient les utiliser ;

CONSIDÉRANT QUE cela vise la diminution des coûts de transport et d'enfouissement pour la MRC en plus de valoriser notre environnement ;

CONSIDÉRANT QUE Carrefour Jeunesse-Emploi Haute-Gaspésie souhaite évaluer avec la MRC les différentes possibilités pour le transport de ces matières vers leur usine de transformation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. Appuie le projet RECYC'TOI de Carrefour Jeunesse-Emploi Haute-Gaspésie en leur fournissant le bois, les équipements informatiques et d'électroménagers déposés à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts et, s'il le souhaite, prendre ces matières également à l'écocentre de Mont-Louis;
2. demande à Carrefour Jeunesse-Emploi Haute-Gaspésie de transporter lui-même ces matières des écocentres à son usine de transformation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7532-05-2012

Facture de l'arpenteur-géomètre pour des travaux d'arpentage à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur-géomètre, M. Jean-Paul Lavoie, a transmis à la MRC de La Haute-Gaspésie une facture de 8 625,29 \$, taxes incluses, datée du 16 janvier 2012 et reçue au bureau de la MRC le 18 janvier 2012, pour des travaux d'arpentage effectués à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a mandaté le 12 mars 2012 le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, afin d'en vérifier la prescription;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire confirme qu'il y a prescription après 3 ans, c'est-à-dire temps au bout duquel on ne peut plus poursuivre l'exécution d'une obligation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie 2,554,61 \$, taxes incluses, laquelle somme représente les travaux d'arpentage réalisés à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts après le 16 janvier 2009, lesquels sont :

Subdivision cadastrale d'une partie du lot 17A et remplacement cadastral du lot 17A-1 du rang 1 du cadastre du canton de Cap-Chat (Honoraires professionnels, frais et déboursés)	900,00 \$	
Piquetage et certificat de piquetage sur le lot 17A-2 du rang 1 du cadastre du canton de Cap-Chat. (Honoraires professionnels, frais et déboursés)	1 000,00 \$	
Repères identifiés implantés : 3 repères à 18,00 \$	<u>54,00 \$</u>	1 954,00 \$
	TPS 97,70 \$	
	TVQ <u>194,91 \$</u>	292,61 \$
Déboursés à titre de mandataire :		
- Frais de recherches et de consultation du registre foncier	24,00 \$	
- Frais d'enregistrement cadastral au service du cadastre		
Plan numéro B-7355	131,00 \$	
Plan numéro B-7375	<u>153,00 \$</u>	
		<u>308,00 \$</u>
TOTAL		<u>2 554,61 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME JOVETTE GASSE, il est résolu de lever la séance à 20 h 13.

Allen Cormier, préfet

André Renaud, directeur général et
secrétaire-trésorier intérimaire

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».